

Les faits marquants de la SB8j 1 :

Lundi 27 octobre 2025

La première réunion de l'Organe subsidiaire chargé de l'article 8(j) et d'autres dispositions de la Convention sur la diversité biologique (CDB) relatives aux peuples autochtones et aux communautés locales (PACL) (SB8j) s'est ouverte lundi à Panama City, au Panama.

Les délégués ont discuté de la mobilisation des ressources et ont abordé la *mode de fonctionnement* du SB8j. Ils se sont ensuite concentrés sur les éléments proposés pour les directives sur les tâches 1.1 (renforcer la mise en œuvre juridique et politique des objectifs 2 (restaurer 30 % de tous les écosystèmes dégradés) et 3 (conserver 30 % des terres, des eaux et des mers) du Cadre mondial de Kunming-Montréal pour la diversité biologique (CMB)) et 1.2 (directives sur l'inclusion des terres traditionnelles et l'utilisation des ressources dans les processus d'aménagement du territoire et les évaluations d'impact environnemental) du programme de travail (PT) relatif à l'article 8(j).

L'ouverture

La réunion s'est ouverte par une danse traditionnelle Guna en hommage aux savoirs, à la culture et à la force des grands-mères. « Nos frères et sœurs du monde entier, grands créateurs de connaissances et de force, nous guident dans notre travail commun afin que nous puissions aller de l'avant dans la défense de notre patrimoine », a souligné Briseida Iglesias López de Guerrero dans son allocution d'ouverture de la réunion inaugurale du SB8j.

Soulignant que la création du SB8j constitue « une avancée sans précédent vers une plus grande démocratie environnementale au sein des Nations unies », la coprésidente du SB8j, Irene Vélez Torres (Colombie), a mis en avant comme priorité de la réunion la finalisation du projet de *mode de fonctionnement* du SB8j en vue de son adoption lors de la 17e Conférence des Parties (COP 17).

« Nous avons atteint un tournant décisif dans le parcours de la Convention », a déclaré Astrid Schomaker, secrétaire exécutive de la CDB, soulignant que les peuples autochtones et les communautés locales sont des partenaires dans la conservation, la restauration et l'utilisation durable de la biodiversité.

Juan Carlos Navarro, ministre de l'Environnement du Panama, a rendu hommage aux peuples autochtones Guna, Embera, Waunan, Gnohe, Bri bri, Naso Tier-Di et Bugle du Panama, et a mis en avant le terme « Mua Palaa », qui signifie « grand-mère océan » en langue guna, un terme qui souligne l'interdépendance de la vie. Il a en outre souligné que le SB8j doit veiller à ce que ses engagements se traduisent par des politiques concrètes, des financements accessibles et des résultats visibles sur le terrain.

Questions d'organisation

Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux :

Les délégués ont adopté l'ordre du jour provisoire ([CBD/SB8J/1/I/Rev.1](#)) et l'ordre du jour provisoire annoté ([CBD/SB8J/1/I/Add.1](#)).

La FÉDÉRATION DE RUSSIE a souligné que les représentants des organisations des PACL ne peuvent participer qu'en tant qu'« amis du Bureau », sans devenir membres du Bureau ni avoir de pouvoir décisionnel.

Élection des membres du bureau : Gunn-Britt Retter (région arctique) a été désignée pour occuper le poste de coprésidente autochtone, aux côtés de la représentante de la présidence de la COP 16, Irene Vélez Torres, Colombie.

Outre la coprésidente Retter, six représentants des PACL ont été désignés comme « amis du Bureau », représentant les régions socioculturelles du Forum permanent des Nations unies sur les

questions autochtones (UNPFII). Lucy Mullenkei (Afrique) ; Jennifer Tauli Corpuz (Asie) ; Ramiro Batzin (Amérique centrale, Amérique du Sud et Caraïbes) ; Aleksei Tsykarev (Europe centrale et orientale, Fédération de Russie, Asie centrale et Transcaucasie) ; Rochelle Diver (Amérique du Nord) ; et Christine Teresa Grant (Pacifique). Jonas Komi Anthé (Togo) a été élu rapporteur.

Dialogue approfondi sur la mobilisation des ressources

La coprésidente Retter a présenté le document ([CBD/SB8J/1/2](#)) pour le dialogue approfondi sur les « stratégies de mobilisation des ressources visant à garantir la disponibilité et l'accès aux ressources financières et financements, ainsi qu'à d'autres moyens de mise en œuvre, y compris le renforcement des capacités, le développement et le soutien technique aux PACL, y compris les femmes et les jeunes, afin de soutenir la mise en œuvre intégrale du CMB ».

Jurgis Sapijanskas, du Fonds pour l'environnement mondial, a souligné que l'autodétermination, la conception conjointe des projets et les priorités définies par les communautés sont tout aussi importantes que les niveaux de financement. Terence Hay-Ediet, du Programme des Nations unies pour le développement, a reconnu la complexité et l'inégalité du financement mondial.

Dario Mejía, du Fonds pour le développement des peuples autochtones d'Amérique latine, a souligné la nécessité d'un financement direct, de la traçabilité et de la confiance. Anita Tzecz Podong – Union internationale pour la conservation de la nature, a mis l'accent sur la co-conception, la protection des droits, la définition des priorités locales et le renforcement des capacités dans les deux sens. Mariam Wallet Aboubakrine, s'appuyant sur le projet Arramât, a recommandé de garantir un financement direct et un pouvoir de décision, et de renforcer l'apprentissage éthique commun.

Le FORUM INTERNATIONAL DES PEUPLES AUTOCHTONES SUR LA BIODIVERSITÉ (IIFB) a appelé à créer des possibilités de financement dédiées gérées par les autochtones au sein des fonds multilatéraux ; et analyser les impacts culturels des programmes de financement pour les PACL.

La République démocratique du Congo (RDC), intervenant au nom du GROUPE AFRICAÏN, a appelé à : évaluer le niveau de progrès accompli dans la mobilisation de 20 milliards de dollars par an jusqu'en 2025 ; veiller à ce que les PACL disposent des capacités techniques et financières nécessaires pour accéder aux possibilités de financement ; et veiller à ce que le Fonds CMB accorde 20 % de son financement aux PACL.

Le Danemark, au nom de l'UE, a appelé les Parties et les autres acteurs à améliorer l'accès à toutes les sources de financement et à augmenter les ressources financières provenant de celles-ci, ainsi qu'à donner la priorité au renforcement durable des capacités.

La COLOMBIE, le PANAMA, la TANZANIE et d'autres ont soutenu la création de mécanismes d'accès direct au financement. L'AFRIQUE DU SUD et HAÏTI ont appelé à la simplification des processus de financement.

La NOUVELLE-ZÉLANDE a soutenu les approches de financement fondées sur les droits et conduites localement, alignées sur les systèmes de gouvernance et les priorités autochtones. La MALAISIE a souligné que toute approche fondée sur les droits humains doit respecter les contextes nationaux. La CHINE, la MALAISIE, la JORDANIE, l'INDONÉSIE, l'INDE, le BRÉSIL et le MALAWI ont suggéré des approches adaptées à chaque pays pour les mécanismes de financement à accès direct destinés aux PACL, en fonction des contextes nationaux. La JORDANIE a appelé à faire preuve de souplesse pour déterminer les bénéficiaires de financement appropriés au niveau national. L'INDONÉSIE a souligné que les États sont les premiers

responsables de la gestion de la biodiversité sur leur territoire. Le BRÉSIL a appelé à donner aux PACL un rôle dans la gestion des fonds à tous les niveaux.

Modus operandi du SB8j

Daniela Durán González, Colombie, a coprésidé la session au nom de la coprésidente Irene Vélez Torres, Colombie. Le Secrétaire a présenté les documents pertinents ([CBD/SB8J/1/3](#) et [INF/3](#)).

L'IIFB, soutenu par le CANADA, le NIGERIA, la NOUVELLE-ZÉLANDE, le PANAMA, la NORVÈGE et d'autres, a souligné : l'application *mutatis mutandis* des pratiques du Groupe de travail sur l'article 8j (GT8j) ; la simplicité et la nécessité d'éviter un langage trop prescriptif ; et les processus d'auto-sélection pour les PACL.

L'Afrique du Sud, au nom du GROUPE AFRICAÏN, le Danemark, au nom de l'UE, le BRÉSIL, la CHINE, l'INDE, le PANAMA, la JORDANIE, le BANGLADESH, le JAPON et d'autres ont souligné que le SB8j devrait être complémentaire aux autres organes subsidiaires et éviter les doubles emplois, en respectant leurs mandats. Le BRÉSIL, la CHINE et d'autres ont mis l'accent sur la rentabilité.

Le GROUPE AFRICAÏN, l'UE, l'AUSTRALIE, la NORVÈGE, le BRÉSIL, la RDC, l'INDE, la JORDANIE et d'autres ont noté que le *modus operandi* devrait maintenir un processus dirigé par les Parties. La NORVÈGE a souligné que l'autodétermination des PACL doit être garantie. Le PANAMA a déclaré que le SB8j doit garantir la protection des droits des PACL.

En ce qui concerne la sélection des coprésidents et des membres du Bureau, la COLOMBIE, l'AUSTRALIE, le CANADA, la NORVÈGE, la CHINE, l'INDE et d'autres ont soutenu la présence de deux coprésidents, dont un représentant des PACL, conformément aux modalités du GT8j. La CHINE a souligné que les coprésidents devraient avoir les compétences et l'expérience requises. Le GROUPE AFRICAÏN a suggéré de supprimer l'exigence d'une expérience préalable dans les processus de la CDB.

Le GROUPE AFRICAÏN et la MALAISIE ont noté que les invitations à participer en tant qu'amis du Bureau adressées aux représentants autochtones devraient être faites en consultation avec les Parties concernées. La FÉDÉRATION DE RUSSIE a fait remarquer que la sélection des représentants des PACL devrait être basée sur les cinq régions des Nations Unies plutôt que sur les sept régions socioculturelles. La RDC a exhorté à ne pas faire de discrimination entre les peuples autochtones et les communautés locales. La JORDANIE a rappelé que tous les pays ne comptent pas de groupes identifiés comme peuples autochtones.

L'UE et le CANADA ont soutenu l'élaboration de dispositions durables. La RDC a souligné que le SB8j n'est pas lié par les pratiques et procédures établies par le groupe de travail.

La COLOMBIE a fait remarquer que l'efficacité administrative ne devrait pas être un critère permettant de limiter la voix des PACL. La MALAISIE, le CANADA, la CHINE et d'autres pays ont demandé que leur participation aux réunions du SB8j soit encouragée par le biais du Fonds d'affectation spéciale volontaire pour faciliter la participation des PACL.

La COLOMBIE a mis en avant les savoirs traditionnels et le rôle des communautés d'ascendance africaine. L'ARMÉNIE a appelé à intégrer les savoirs traditionnels dans le rapport mondial sur les progrès collectifs dans la mise en œuvre du CMB. Le BANGLADESH et le BURUNDI ont soutenu l'intégration des savoirs traditionnels dans les stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité.

La JORDANIE a souligné la nécessité de rendre opérationnels les correspondants nationaux pour les savoirs traditionnels. Les FIDJI ont encouragé les Parties à envisager la création de groupes d'experts techniques sur les questions liées aux PACL.

Le CAUCUS DES FEMMES DE LA CDB a souligné que le SB8j doit intégrer l'expertise en matière de genre dans tous les processus. Le RESEAU DES FEMMES AUTOCHTONES SUR LA BIODIVERSITÉ POUR L'AMÉRIQUE LATINE ET LES CARAÏBES (RMIB-LAC) a suggéré de coordonner les travaux du SB8j avec le Groupe interinstitutionnel des Nations unies sur les peuples autochtones. L'UICN a suggéré de collaborer avec les plateformes des peuples autochtones dans le cadre d'autres accords multilatéraux sur l'environnement, d'organes des Nations unies et d'autres forums.

La coprésidente a créé un groupe de contact chargé d'entamer les négociations sur le texte sur la base de l'annexe du document CBD/SB8J/1/3.

Éléments proposés pour les directives relatives aux tâches 1.1 et 1.2 du programme de travail sur l'article 8(j)

Le Secrétaire a présenté les documents [CBD/SB8J/1/4](#) et [INF/5](#). Les délégués ont ouvert les délibérations sur les directives relatives aux tâches 1.1 et 1.2.

L'IIFB a souligné la nécessité : d'élaborer des mécanismes de mise en œuvre, de suivi et de rapport qui reconnaissent le rôle direct des territoires autochtones et traditionnels (TAT) dans la conservation, la restauration et l'aménagement du territoire ; de veiller à ce que les directives protègent les droits des peuples autochtones vivant dans l'isolement volontaire et en contact initial ; et d'adhérer aux principes de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones.

Le Zimbabwe, au nom du GROUPE AFRICAÏN, a souligné que les directives doivent garantir le respect et la préservation des droits et des savoirs des PACL, avec leur consentement libre, préalable et éclairé (CLPE). Le GROUPE AFRICAÏN, la CHINE, la MALAISIE, l'INDE, l'ARABIE SAOUDITE, le BRÉSIL et le JAPON ont soutenu l'élaboration de directives, tout en soulignant la nécessité de les mettre en œuvre conformément aux systèmes juridiques, aux structures de gouvernance, aux circonstances et contextes nationaux respectifs. La FÉDÉRATION DE RUSSIE a noté des directives pratiques qui s'alignent sur le CMB et évitent les répétitions. Le JAPON a souligné que les directives sont « volontaires ».

Le CANADA, la BOSNIE-HERZÉGOVINE, l'UGANDA et la RDC ont salué les directives pour la mise en œuvre des tâches 1.1 et 1.2, en appelant à leur adoption et à leur utilisation. Le MALAWI a souligné que les Parties, les PACL, les femmes, les jeunes, la société civile et le secteur privé devraient jouer un rôle actif dans la mise en œuvre des directives.

Le BRÉSIL a soutenu les TAT en tant que voie spécifique de reconnaissance au titre de l'objectif 3 du CMB, tandis que l'UE et l'ÉGYPTTE ont souligné la nécessité de poursuivre les discussions. Le GUATEMALA a souligné la nécessité de faire progresser la reconnaissance des TAT.

L'AUSTRALIE a noté qu'il était important de reconnaître que les savoirs, sciences et pratiques autochtones continuent d'évoluer. Le BRÉSIL et la COLOMBIE ont mis l'accent sur la reconnaissance des droits collectifs des PACL et des communautés d'ascendance africaine. La NOUVELLE-ZÉLANDE a insisté sur les outils de cartographie et de planification dirigés par les autochtones et, avec le GROUPE AFRICAÏN et le BRÉSIL, sur la souveraineté des PACL en matière de données.

Le RMIB-LAC a insisté pour que la mise en œuvre, le suivi et la communication des données adoptent une approche différenciée et placent la participation des femmes et des enfants autochtones « au cœur de tous les efforts visant à protéger les savoirs et la vie intergénérationnels ».

La coprésidente Retter a créé un groupe de contact pour poursuivre les délibérations.

Groupe de contact sur le mode de fonctionnement du SB8j

Dans la soirée, le « tout premier groupe de contact sous l'égide du SB8j » s'est réuni, coprésidé par Lucy Mullenkei, représentante des PACL pour la région Afrique, et Pernilla Malmer, Suède.

Le groupe a procédé à un échange de vues sur l'annexe contenant le *mode de fonctionnement* proposé pour le SB8j, en négociant le texte paragraphe par paragraphe.

Dans la section consacrée aux fonctions, les discussions ont notamment porté sur les moyens de faire référence aux rôles, fonctions et mandats des trois organes subsidiaires de la CDB afin d'éviter les doubles emplois et de favoriser la collaboration et la complémentarité entre eux, ainsi que sur les fonctions du SB8j, telles que la promotion, le soutien et l'examen de la mise en œuvre des travaux entrepris dans le cadre de la CDB, en rapport avec l'article 8(j), et la fourniture de conseils à la COP. Les discussions se sont poursuivies dans la soirée.

Dans les couloirs

La première réunion de l'organe subsidiaire a été précédée de nombreuses attentes et bien des préparatifs, notamment des réunions préparatoires organisées par l'IIFB pendant le week-end précédant l'ouverture officielle, qui ont rassemblé plus de 150 représentants des PACL afin de définir les priorités. Si plusieurs Parties ont salué ce moment historique et ont indiqué leur soutien à la participation des PACL, des divergences sont rapidement apparues. Lors des discussions sur la mobilisation des ressources, inscrites à l'ordre du jour du « dialogue approfondi » de la réunion, certains délégués ont demandé un accès direct aux fonds pour les PACL. D'autres, cependant, se sont montrés hésitants, jugeant les discussions « prématurées », tandis que d'autres encore ont saisi l'occasion pour souligner la responsabilité première des États dans la gestion de la biodiversité sur leur territoire. Les discussions épineuses sur le *mode de fonctionnement*, qui jetteront les bases du travail de l'organe, devront naviguer entre les tensions entre maintien d'un processus dirigé par les Parties et demandes de participation pleine et effective des PACL.